



LA MRC VOUS INFORME

## PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) – 2023-2024

AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROPRIÉTAIRES-OCCUPANTS À FAIBLE REVENU OU À REVENU MODESTE

La MRC de La Haute-Gaspésie désire informer la population qu'une somme de 300 000 \$ est mise à sa disposition pour l'année 2023-2024 dans le cadre du programme RénoRégion (PRR) de la Société d'habitation du Québec.

**RénoRégion (PRR)** s'adresse au propriétaire à faible revenu ou à revenu modeste dont la résidence nécessite des travaux visant la correction de déficiences majeures. L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux reconnus sans toutefois dépasser 20 000\$ ou 25 000\$ dans certains cas en fonction du revenu du ménage. Les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur qui détient une licence valide de la Régie du bâtiment du Québec.

### POUR ÊTRE ADMISSIBLE, VOUS DEVEZ RÉPONDRE AUX CRITÈRES<sup>1</sup> SUIVANTS :

- être propriétaire et occuper la résidence à titre de résidence principale;
- la résidence doit nécessiter un minimum de 3 500 \$ de travaux visant à corriger une ou des déficiences majeures (ex.: structure, électricité, toiture, plomberie, fondation, etc.);
- la valeur uniformisée de la résidence ne peut dépasser 150 000 \$ excluant la valeur du terrain (voir compte de taxes municipal).

### VOUS N'ÊTES PAS ADMISSIBLE SI VOUS AVEZ BÉNÉFICIÉ :

- du programme RénoRégion (PRR) au cours des 5 dernières années;
- du programme Rénovation Québec au cours des 5 dernières années;
- et, si vous n'êtes pas propriétaire-occupant de la résidence pour laquelle une demande d'aide financière est déposée.

### POUR VOUS INSCRIRE VOUS DEVEZ :

- Remplir le formulaire d'inscription disponible auprès de votre municipalité, de la MRC de La Haute-Gaspésie et sur le site internet de la MRC au [www.hautegaspesie.com/fr/aide-a-la-renovation](http://www.hautegaspesie.com/fr/aide-a-la-renovation)
- Joindre au formulaire d'inscription les documents suivants :
  - Une photocopie de la déclaration d'impôt fédéral 2022 et de l'avis de cotisation fédéral 2022 de chaque membre du ménage ayant déclaré un revenu;
  - Une photocopie de l'avis d'évaluation municipale (compte de taxes municipales) 2022.
- Déposer le formulaire d'inscription complété et les documents exigés à la MRC de La Haute-Gaspésie **au plus tard le VENDREDI 16 juin 2023 à 12 h** à l'adresse suivante:

**MRC de La Haute-Gaspésie**

464, boul. Sainte-Anne Ouest

Sainte-Anne-des-Monts, Qc G4V 1T5

Télécopieur : 418-763-7737 ou par courriel : [info@hautegaspesie.com](mailto:info@hautegaspesie.com)

POUR TOUTES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES, CONCERNANT CE PROGRAMME, VISITEZ LE [www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca) . VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE AU 418-763-7791

**Note :** 1- Les informations mentionnées ne constituent qu'un résumé du programme, d'autres modalités peuvent s'appliquer.



Société  
d'habitation

Québec

